

Des bonifications au Programme RénoVillage !

Changements au seuil d'évaluation du bâtiment et à celui du revenu familial

Jusqu'à 10 000 \$ de subvention pour réparer votre maison

La MRC du Val-Saint-François gère un programme de réparation de maisons financé par les gouvernements provincial et fédéral. Ce programme vise à aider financièrement les propriétaires, à revenu faible ou modeste en milieu rural, à effectuer les réparations essentielles à leur résidence principale. L'aide accordée peut atteindre 90 % des coûts des travaux admissibles, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.

Pour vérifier si vous pouvez être admissible, lisez les principaux critères :

- Votre maison, excluant le terrain, est évaluée à 90 000 \$ ou moins d'après votre compte de taxes municipales en 2010 (valeur du bâtiment multipliée par le facteur comparatif);
- Votre revenu familial 2010 est peu élevé (voir tableau ci-dessous);
- Votre maison a besoin de réparations importantes;
- Vous êtes propriétaire-occupant d'une maison unifamiliale (ou duplex);
- Vous n'avez jamais bénéficié du programme RénoVillage.

Nombre de personnes	Revenu familial
1	27 600 \$ (ou moins)
2-3	31 200 \$ (ou moins)
4-5	34 200 \$ (ou moins)
6	36 300 \$ (ou moins)

Si vous remplissez les conditions mentionnées ci-dessus, nous vous invitons à contacter notre représentant :

M. Pierre Laliberté au (819) 346-3772 Courriel : pierre.lalibert6@videotron.ca